

**Action « LE JEUNE ET LA LOI »**  
**Année 2005-2006**

**IDENTIFICATION  
DU PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**

Nombre de classes : 6 classes

Nombre d'élèves : 138

Classe(s) entrantes dans le lycée :

3<sup>ème</sup> Découverte Professionnelle 6 heures (DP6) : 24 élèves

2<sup>nde</sup> lycée générale et technologique 46 élèves

2<sup>nde</sup> BEP lycée professionnel 68 élèves

**RÉSUMÉ  
ET OBJECTIFS DU PROJET**

Une réflexion a été menée conjointement par le conseil de direction et l'équipe éducative pour aboutir à l'élaboration d'un contrat de vie établi entre le chef d'établissement et chaque jeune concernant les droits et les devoirs de l'élève à l'intérieur de l'établissement. Afin de donner toute sa place à ce contrat, l'équipe de direction a décidé de banaliser deux journées en début d'année auprès des élèves ainsi qu'une journée pédagogique auprès de l'équipe éducative.

**CONTENU DE L'ACTION,  
APPROCHE(S) RETENUE(S) ET INTERVENANT(S)**

**Que font les jeunes ? Quels sont les outils ou méthodes retenus ?**

Début d'année scolaire : en journée d'intégration :

1<sup>er</sup> temps : théâtre-forum : sketches puis débat sur le respect, les droits et devoirs au sein de l'établissement  
exposition-débat « question de justice » avec l'APIJJ

temps de travail en groupe avec le professeur principal autour du contrat de vie scolaire et du règlement intérieur

rencontre des jeunes avec le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation, le directeur des études et le professeur principal pour la signature et la remise du contrat de vie scolaire

**Qui sont les intervenants internes à l'établissement ? Quelle est la nature de leur intervention ?**

□ Conseil de direction, vie scolaire et professeurs principaux décident du projet d'année et de sa mise en œuvre : (choix des membres de l'équipe de pilotage, présentation du projet à l'équipe pédagogique en pré-rentrée, en réunions de parents d'élèves, en journée d'intégration des élèves, mise à disposition d'heures banalisées sur les différentes classes, modification d'emploi du temps)

□ Enseignants de VSP, d'ECJS, de français, de math, d'EPS et d'histoire : travail inter-disciplinaire sur la loi au cours de l'histoire, dans les différents domaines de la vie : lois juridiques, lois physiques, lois du travail, réglementation professionnelle, lois mathématiques, rédiger un argumentaire, s'exprimer devant d'autres pour exprimer son point de vue...

**Qui sont les intervenants extérieurs ? Quelle est la nature de leur intervention ?**

Théâtre « improcom », rue Henri Gonnard Saint Etienne

Association départementale d'aide à l'insertion des jeunes de la Loire ADAIJ 42 pour exposition et débat « question de justice 13-18 »

Formation journée pédagogique pour l'équipe éducative par l'IFMAN Rhône-Loire : « réagir aux comportements difficiles des élèves »

Action « LE JEUNE ET LA LOI »  
Année 2005-2006

**ÉVALUATION  
ET DIFFUSION**

**Évaluation :** Concertation entre le bureau de la vie scolaire, les directeurs d'études, le conseil de direction, les professeurs principaux en ce qui concerne les retards, l'absentéisme, le repérage de situations de jeunes en difficulté (familiales, sociales, scolaires), les manquements au contrat de vie scolaire, les conduites délictueuses (alcool, cannabis, violences verbales ou physiques...)

Cohérence dans l'attitude des adultes de l'équipe éducative face aux comportements des jeunes : conseil de professeurs, conseil de classe, conseil d'élèves, contrat de suivi, groupes d'accompagnement personnalisé pour les équipes éducatives...

Repérage et identification des partenaires sociaux : assistantes sociales, éducateurs, APIJJ, juge des enfants, brigade des stupéfiants, association TAG, Ecole des Parents...

Information auprès des jeunes et des familles

**Diffusion :**

- information auprès de la communauté éducative par l'équipe de pilotage pour un travail interdisciplinaire et pour les GAP
- information auprès des jeunes par le conseil des élèves, les professeurs principaux : enquête, affichage, dépliant
- information et proposition d'animation et d'intervention auprès des familles (APEL : association parents d'élèves)
- diffusion de tracts, plaquettes mis à disposition par les structures professionnelles : fil-santé jeunes, cabane-bis, codes 42...
- communication et article dans la presse locale lors des journées ciblées (le progrès, l'essor...)

**PERSONNES RÉFÉRENTES À CONTACTER :**

Philippe RICHARD,	chef d'établissement,	tél : 04.77.43.54.30
Marie Hélène DESBENOIT	animatrice en pastorale	tél : 04.77.43.54.36
Jean Christophe RENARD,	conseiller principal d'éducation	tél : 04.77.43.54.30